



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2026-071

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Sébastien PLEVEN, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Jean-François DEWAILLY représenté par Thierry BELADEN,
Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sébastien PLEVEN,
Julie FERRAND représenté par Catherine de BONNEFOY.

Absents : Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD et Florence JEAN DIT GAUTIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

REALISATION ET MONTAGE SCENOGRAPHIQUE DE L'EXPOSITION PERMANENTE DU MUSEE DES ECRITURES DU MONDE : MAPA 2026-002 CLASSE SANS SUITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Ampus souhaite créer un village-musée dédié aux écritures du monde.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emplacement du musée est prévu dans un bâtiment communal qui était utilisé comme garage pour le service technique de la commune. Ce bâtiment en pierres est situé près de « La Roche Aiguille », monument classé, dans le centre du village avec des places de parking à proximité.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-007 du 23 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation d'un Musée des Ecritures et a décidé de confier une mission de conseil pour la création du musée au CAUE du Var pour un montant de 1 375€ HT soit 1 650€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-065 du 28 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Musée des Ecritures pour un montant estimatif de 500 000€ HT soit 600 000€ TTC et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FNADT.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas eu de réponse à la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FNADT.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-001 du 01 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de l'étude du projet architectural et scénographique du Musée des Ecritures ; et la conception du dossier de présentation par Madame Maddalena GIOVANNINI, architecte scénographe, pour un montant de 7 550€ HT soit 9 060€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-027 du 12 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Musée des Ecritures pour un montant estimatif de 500 000€ HT soit 600 000€ TTC, a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional P.A.C.A. d'un montant de 250 000 € pour l'année 2022 et a autorisé le lancement d'une consultation pour le choix des entreprises de travaux.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-052 du 26 juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'Architecte DPLG scénographe muséographe Madame Maddalena GIOVANNINI pour un montant de 67 500€ HT soit 81 000€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-053 du 26 juillet 2022, le Conseil Municipal a réévalué le montant des travaux à 557 500€ HT soit 669 000€ TTC et a modifié sa demande de subvention de l'année 2022 auprès du Conseil Régional P.A.C.A. afin de solliciter une aide financière d'un montant de 150 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional P.A.C.A. n'a pas accordé de subvention pour ce projet en 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-054 du 26 juillet 2022, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2022 d'un montant de 200 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Var a accordé une subvention d'un montant de 200 000€ pour l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-080 du 03 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Musée des Ecritures pour un montant estimatif réévalué de 750 000€ HT soit 900 000€ TTC et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2023 d'un montant de 250 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a accordé une subvention d'un montant de 225 000€ pour l'année 2023.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-038 du 02 mai 2023, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Musée des Ecritures pour un montant estimatif modifié de 782 000€ HT soit 938 400€ TTC et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2023 d'un montant de 200 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Var n'a pas accordé de subvention pour ce projet en 2023.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-039 du 02 mai 2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2023 d'un montant de 200 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Régionale des Affaires Culturelles n'a pas accordé de subvention pour ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-082 du 05 décembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional P.A.C.A. pour l'année 2024 d'un montant de 200 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional P.A.C.A. n'a pas accordé de subvention pour ce projet en 2024.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-083 du 05 décembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2024 d'un montant de 200 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Var a accordé une subvention d'un montant de 100 000€ pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-056 du 25 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 du MAPA 2022-002 de Madame Maddalena GIOVANNINI, Maître d'œuvre de l'opération, pour un montant supplémentaire de 27 000€ HT soit 32 400€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le géomètre-expert Martial CLARET a réalisé le relevé topographique pour un montant de 2 941.50€ HT soit 3 529.80€ TTC et des coupes parcellaires pour un montant de 722€ HT soit 866.40€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société SUD EST DIAGNOSTIC a réalisé le diagnostic amiante pour un montant de 526€ HT soit 631.20€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société OGEO a réalisé l'étude de sol pour un montant de 4 100€ HT soit 4 920€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-081 du 03 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Musée des Ecritures pour un montant estimatif modifié de 794 500€ HT soit 953 400€ TTC et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2025 d'un montant de 100 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Var a accordé une subvention d'un montant de 100 000€ pour l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-001 du 14 janvier 2025, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises de travaux pour un montant total de 498 612,77€ HT soit 594 524,37€ TTC (certains travaux ayant une TVA réduite).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bureau de contrôle QUALICONSLT a réalisé la mission Coordination Sécurité Santé pour un montant de 3 910€ HT soit 4 692€ TTC et la mission Contrôle Technique pour un montant de 7 524€ HT soit 9 028.80€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le bureau de contrôle QUALICONSLT nous a fait parvenir un avenant au contrat concernant la mission Contrôle Technique (CT) car la durée des travaux s'est prolongée de 4 mois. Cette prolongation de la durée du chantier est facturée 4 815€ HT soit 5 778€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-038 du 03 juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'opération pour un montant total estimatif réévalué de 847 452.50 € HT soit 1 013 132.05 € TTC (certains travaux ayant une TVA réduite), a autorisé le lancement d'une consultation pour la scénographie et la muséographie, a sollicité un fonds de concours auprès de DPVa d'un montant de 52 962€ et a approuvé le nouveau plan de financement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Dracénie Provence Verdon agglomération a accordé un fonds de concours d'un montant de 52 962€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de modification du branchement au réseau d'électricité ont été réalisés par ENEDIS pour un montant de 720€ HT soit 864 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de raccordement téléphonique sont réalisés par ORANGE pour un montant de 1 094€ HT soit 1 312.80€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-067 du 15 juillet 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 du lot n°2 du marché de travaux n°2024-002 de l'entreprise DRAGUI CONSTRUCTIONS pour un montant de 7 810€ HT soit 9 372€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026-019 du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°2 du lot n°2 du marché de travaux n°2024-002 de l'entreprise DRAGUI CONSTRUCTIONS pour un montant de -2 812€ HT soit -3 374.40€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026-020 du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 du lot n°3 du marché de travaux n°2024-002 de l'entreprise NOUVELLE TECHNIQUE DU BATIMENT pour un montant de 1 447€ HT soit 1 736.40€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026-021 du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 du lot n°4 du marché de travaux n°2024-002 de l'entreprise RVS PEINTURE pour un montant de 4 440€ HT soit 5 328€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026-022 du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 du lot n°5 du marché de travaux n°2024-002 de l'entreprise SEB VITA PEINTURE pour un montant de 4 010€ HT soit 4 812€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026-023 du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un contrat de prêt d'un montant de 100 000€ auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société SEB VITA PEINTURE a réalisé la peinture sur l'ensemble des boiseries pour un montant de 1 925€ HT soit 2 310€ TTC.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau plan de financement ci-dessous :

Montant estimatif de l'opération : 847 452.50 € HT

Subvention du Conseil Départemental du Var année 2022 : 200 000 €

Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR année 2023 : 225 000 €

Subvention du Conseil Départemental du Var année 2024 : 100 000 €

Subvention du Conseil Départemental du Var année 2025 : 100 000 €

Fonds de concours de Dracénie Provence Verdon agglomération année 2025 : 52 962 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le MAPA 2026-002 « Réalisation et montage scénographique de l'exposition permanente du Musée des Ecritures du Monde à Ampus » a été publié du 11 juin 2026 au 08 juillet 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant annoncé par les entreprises dépasse largement le budget prévu et préalablement estimé par le Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclarer la procédure sans suite pour redéfinition des besoins.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision de classer la procédure MAPA 2026-002 « Réalisation et montage scénographique de l'exposition permanente du Musée des Ecritures du Monde à Ampus » sans suite car le montant des offres est très supérieur à l'estimation,

AUTORISE le Maire à lancer une nouvelle consultation pour le choix des entreprises avec un cahier des charges modifié,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN

